



Edito : Courage à tous ! - Rentrée des stagiaires et alternants 2022-2023 - Brèves : Classe exceptionnelle, CPF, Mouvement INTRA, Déclaration impôts, Formation CAPPEI.

Courage à tous !

Déjà le mois de mai... Vous êtes donc nombreux à finaliser vos CCF... ou à les faire passer pour éviter de vous retrouver en difficulté par manque de temps, d'autant plus que certains d'entre-vous vont devoir aller faire passer les examens également aux apprentis...

C'est par exemple le cas pour de nombreux PLP Lettres-Histoire, titulaires et contractuels de l'académie, qui seront mobilisés la semaine du 16 mai pour les CAP... Eh oui, malheureusement, cela fait aussi partie de nos missions.

Si certains se retrouvent confrontés à des plannings très compliqués, voire impossibles à tenir, alors il ne faut pas qu'ils hésitent à contacter la DEC (voir sur la convocation la personne à joindre) pour négocier d'éventuels aménagements.

Et n'oubliez pas que nous avons aussi le droit d'être en arrêt de travail pour raison de santé même dans cette période. Il ne s'agit pas d'appeler à la rébellion ou à ne pas remplir nos missions, mais à la vigilance quant à son état physique et mental.

Oui, attention à l'épuisement professionnel qui malheureusement n'est plus chose rare et qui a souvent des conséquences assez graves et durables sur ceux qui se croyaient indispensables et indestructibles !

Alors courage à tous pour cette période chargée et n'oubliez pas, la Rectrice nous l'a

rappelé par courrier juste avant les vacances d'avril, nous pouvons être convoqués pour les examens jusqu'au 8 juillet !

Côté activité syndicale, cette fin d'année scolaire va aussi être chargée, un peu plus peut-être que d'habitude pour les militants du SNETAA-FO, du fait de la tenue de notre congrès national, suivi de près par le congrès national de notre confédération. En effet, nous nous préparons à porter les mandats du congrès académique au congrès national (Ronce les bains la semaine du 16 mai) et à participer à la réécriture des mandats du SNETAA-FO. Puis la semaine du 30 mai nous participerons aussi au congrès confédéral à Rouen afin de contribuer notamment à l'écriture de la résolution générale pour ce qui concerne la Voie Professionnelle.

Et bien évidemment, nos militants continuent à répondre à toutes les sollicitations, dont l'animation de réunions d'information syndicale. En ce moment, ils répondent aussi à toutes les questions que nos adhérents pourraient se poser quant à leurs barèmes (INTRA) et à œuvrer autant que possible pour que les services de la DPE et de la DRH répondent aux sollicitations des collègues. Dans ce cadre là, nous avons d'ailleurs rendez-vous avec le DRRH de l'académie dans quelques jours... Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Edito

EM

Rentrée des stagiaires et alternants 2022-2023

Entre 2020 et 2022, la réforme de la formation initiale des professeurs et CPE en INSPE était en phase de transition (pour information, **voir Vademecum réforme concours**). En cette rentrée 2022, le nouveau concours externe est pleinement en vigueur. Petits rappels pour tous les (futurs) collègues :

- Les étudiants en Master MEEF (Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation) ont la possibilité soit de faire 18 semaines de stage (6 + 12) en établissement (comme pour les autres Master), soit de devenir alternant et d'occuper des fonctions d'enseignement en équivalent 1/3 temps (6 à 8 heures) sur deux semestres (S2-S3 ou S3-S4) rémunérés.
- Les candidats peuvent passer le concours la même année que leur Master 2 (et restent sous le seul statut d'étudiant), mais pour devenir professeurs stagiaires ils devront obligatoirement posséder le Master2.
- Pour l'année de stage (cette fois sous statut salarié), les collègues stagiaires qui étaient alternants MEEF auparavant ou qui ont une expérience significative de contractuel (2 ans en général, mais à vérifier pour cette année), seront à plein temps devant élèves (18h à 20h de cours) ; Dans les autres cas, ils seront à mi-temps devant élèves (9 à 10h) et deux jours à l'INSPE (Jeudi et Vendredi pour les PLP).
- Pour l'affectation des lauréats au concours, la note de service est parue au BO du 14 avril dernier **BO**.

Pour le reclassement éventuel des lauréats au concours, **un décret publié au JO du 28 avril dernier** modifie à la marge les conditions. En effet, dorénavant, les enseignants des disciplines professionnelles recrutés par concours externe avec un niveau Bac+2 ou Bac, et avec respectivement 5 et 8 années d'expérience professionnelle, ne se verront plus opposer la limite d'âge de 20 ans pour la reprise de leurs activités. De même pour les stagiaires issus des concours externes et internes, qui ont dû justifier de 5 années en tant que cadre pour s'inscrire. En revanche, pas de changement prévu pour les collègues d'enseignement général ou les CPE dans leurs conditions de reclassement (sauf s'ils se sont inscrits avec 5 années d'activité professionnelle en tant que cadre). Cette question est fondamentale pour des métiers de l'enseignement et de l'éducation en manque d'attractivité et qui deviennent de plus en plus des métiers de reconversion professionnelle. Mais pour le SNETAA-FO, les modalités de reclassement ne sont pas à la hauteur des difficultés de recrutement, d'autant plus à une époque où le premier salaire d'un enseignant n'est que de 1,1 fois le SMIC. Ce texte est loin d'être à la hauteur de nos espérances.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet et à vous rendre dans le menu « carrières », puis **sous-menu « stagiaires »**. Le SNETAA-FO sera présent fin août pour accueillir tous les stagiaires PLP & CPE lors des journées de prérentrée sur le site de l'INSPE à MERIGNAC. Rejoignez le premier syndicat des PLP dès la rentrée !

Christophe GRIMAUX (en charge du secteur stagiaires)

Brèves

Classe Exceptionnelle :

Le 27 avril dernier, les collègues remplissant la condition statutaire d'ancienneté d'échelon requise pour être éligible au grade de professeur de classe exceptionnelle, ont reçu un courrier de la DPE via iProf pour leur signifier s'ils étaient finalement éligibles ou non au titre du vivier 1. En cas de désaccord avec la DPE, les collègues doivent fournir les pièces justificatives de l'exercice de fonctions ou missions qui n'auraient pas été retenues d'ici le 12 mai. Par ailleurs, pour rappel, pour être promouvable au titre du vivier 2, il faut être au dernier échelon de la hors classe. Voir notre « Note aux S1 » du 11 avril 2022.

CPF :

La campagne « Compte Personnel de Formation » est ouverte via COLIBRIS jusqu'au 27 mai 2022. Vous pouvez déposer deux demandes de mobilisation et pour chacune d'entre elles, vous devez déposer en ligne votre projet d'évolution professionnelle via l'annexe, votre relevé de compteur CPF, le devis de l'organisme de formation, le programme de l'organisme de formation, le calendrier de la formation et, éventuellement, un avis de la médecine du travail si la formation vise à prévenir une situation d'inaptitude aux fonctions exercées. Pour des explications détaillées, voir notre « Note aux S1 » du 2 mai.

Mouvement INTRA :

Les barèmes du mouvement INTRA sont affichés via SIAM. Les participants doivent maintenant les vérifier et venir vers nous s'ils constatent une erreur ou ont un doute...

Déclaration Impôts :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les heures supplémentaires sont exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite de 5 000 € par an. Malheureusement, lors du pré-remplissage des déclarations, le montant des heures supplémentaires exonérées a été intégré à tort au montant des traitements et salaires. Pensez donc à vérifier et à éventuellement modifier les montants portés en traitements et salaires et en heures supplémentaires exonérées.

Formation CAPPEI :

Tous les enseignants peuvent solliciter un départ en formation pour tenter d'obtenir plus facilement le CAPPEI. Pour faire cela, il leur suffit d'adresser une lettre de motivation à leur chef d'établissement au plus tard le 13 mai 2022. Les chefs d'établissement renverront les lettres de motivation recueillies, avec un avis circonstancié, le 3 juin au plus tard. Pour de plus amples renseignements, voir la « Note aux S1 » du 2 mai.

Agenda

Du 6 au 22 mai

Affichage des barèmes du Mouvement INTRA

Lundi 16 mai

Groupe de travail « Congé Formation Professionnelle »

Du 16 au 20 mai

Congrès National du SNETAA-FO

Mardi 24 mai

Comité Technique Académique exceptionnel RH

Vendredi 17 juin

Résultats de l'INTRA